

Arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme

24/11/1999

Création dans les DDASS d'un traitement automatisé dénommé comité médical et commission des réformes, identifié sous le sigle CMCR